



DICRIM 1/3

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Ce document vous informe sur les dangers potentiels et les conduites à tenir en cas de survenue d'un risque majeur. CONSERVEZ-LE

Les risques majeurs recensés à La Gacilly



Inondation : en cas de crues de l'Aff, du Rahun, de l'Oust et des affluents



Tempête : en cas de vents supérieurs à 90 km/h



Séisme : La Bretagne est en zone sismique 2 (aléa faible)



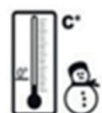
Mouvement de terrain (retrait ou gonflement des argiles)



Accident de transport de matières dangereuses



Feux de Forêts : risques dans les forêts de St Jugon, Forêt neuve



Grand froid : l'épisode de neige et de verglas est considéré comme risque s'il dure au moins 2 jours.



Canicule : La température extérieure dépasse 33° le jour et 18° la nuit pendant 3 jours consécutifs



Risque infectieux : épizooties majeures, pandémies...



Attentat : menace d'acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat

La diffusion de l'alerte

✓ Messages diffusés par des véhicules municipaux munis de haut-parleurs
✓ Sur le site de la Commune : www.lagacilly.fr

✓ Radio locale (Ici Armorique : 103.1 FM)
✓ Affiches, messages dans les boîtes aux lettres
✓ Presse, télévision.

L'information

Sapeurs-pompiers : 18
Police Nationale : 17
SAMU : 15
Urgences : 112
Police municipale : 06 79 75 48 22
Commune de La Gacilly : 02 99 08 10 18

Site internet : www.lagacilly.fr
Météo France : meteo.fr
Préfecture du Morbihan : www.morbihan.gouv.fr
Information sur la vigilance des « crues » : vigicrues.gouv.fr
Portail national de prévention de risques majeurs : georisque.gouv.fr
Ici Armorique : 103.1 FM



DICRIM 2/3

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Les bons réflexes : en cas d'alerte, SUIVEZ SCRUPULEUSEMENT LES CONSIGNES DONNÉES PAR LES AUTORITÉS ET N'EVACUEZ QU'APRÈS EN AVOIR REÇU L'ORDRE



Écoutez la radio, consultez le site internet de la Ville.
France Bleu Armorique 103.1



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité.



Ne pas fumer et éteindre toute flamme y compris la chaudière.



Prendre avec soi : radio, eau lampe, nourriture, papiers personnels, médicaments, couvertures.



Ne téléphonez pas. Limiter les appels téléphoniques aux cas d'urgence.



Ne se déplacer qu'en cas de nécessité absolue ou sur ordre des autorités.

**Si vous êtes témoin d'un accident, donnez l'alerte
en composant le 18 depuis un fixe ou bien le 112 depuis un téléphone portable**

Adopter son comportement en fonction du risque

Inondation



AVANT

Rehausser le mobilier
Obturer les entrées d'eau
Couper l'électricité et le gaz
Faire une réserve d'eau et de nourriture

PENDANT

Rejoindre les points hauts
Ne pas s'engager dans une zone inondée

N'évacuez que sur ORDRE

APRÈS

Aérer et désinfecter
Chauffer dès que possible
Ne rétablir l'électricité que si l'installation est sèche

Tempête



AVANT

Ranger et fixer les objets susceptibles de s'envoler
Rentrer les animaux et le matériel

S'abriter dans un bâtiment en dur

Faire une réserve d'eau et de nourriture

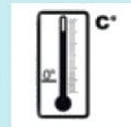
PENDANT

Éviter tout déplacement, surtout en zone arborée

APRÈS

Sécuriser ce qui peut l'être (toiture...)
Couper les branches et les arbres qui menacent de tomber
Ne pas toucher aux câbles à terre

Canicule



AVANT

Inscrire les personnes âgées ou isolées à la mairie

PENDANT

Boire de l'eau régulièrement
Se rafraîchir (mouiller sa peau)
Ne pas sortir aux heures les plus chaudes
Fermer les volets et les fenêtres pour maintenir la maison fraîche
Être vigilant pour son entourage
Prendre des nouvelles
Éviter les efforts physiques
Rester aux maximum à l'ombre



DICRIM 3/3

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Adopter son comportement en fonction du risque

Transport de matière dangereuse



AVANT

Donner l'alerte si vous êtes témoin d'un accident de transport de matière dangereuse

PENDANT

Évacuer ou se confiner selon la nature du risque

S'il faut se confiner (annoncé par la mairie ou les services de secours), arrêter la ventilation, calfeutrer fenêtres et portes
Couper le gaz et l'électricité
Ne déplacer les victimes qu'en cas de risque d'explosion ou d'incendie

APRÈS

Attendre l'autorisation des secours pour sortir
Aérer le local

Attentat



AVANT

Pour les institutions : élaborer un plan de mise en sûreté
Identifier une zone de confinement

PENDANT

S'échapper, évacuer les lieux
Alerter la police
Si c'est impossible :
Se cacher ou se confiner
S'enfermer et se barricader
Éteindre les lumières
Couper les sons (TV, téléphone...)
S'allonger au sol
S'abriter derrière un obstacle

APRÈS

Attendre les forces de l'ordre et respecter leurs consignes

Risques infectieux



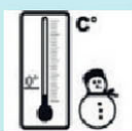
PENDANT

Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou du gel hydroalcoolique
Jeter vos mouchoirs dans une poubelle
Se couvrir la bouche et le nez dans la manche lorsque vous toussiez ou éternuez
En cas de contagion porter un masque en permanence
Contacter un médecin en cas de symptômes alarmant
Respecter les distanciations sociales

APRÈS

Laver les vêtements et la literie
Désinfecter la maison

Grand froid



AVANT

Inscrire les personnes âgées ou isolées à la mairie

PENDANT

Éviter de vous déplacer
Ne pas faire trop d'efforts physiques ni d'activités en extérieur
Ne pas consommer d'alcool
Ne pas faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu
Ne pas sortir le soir
Se nourrir convenablement
Maintenir la température ambiante du domicile à environ 19 degrés
Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone, vérifier les installations de chauffage et la ventilation

Séisme



PENDANT

Se protéger la tête avec les bras à l'intérieur, s'abriter sous un meuble solide
Se mettre près d'un mur porteur ou d'une colonne porteuse
À l'extérieur, s'éloigner des immeubles, pylônes, arbres...
Rester à l'intérieur de la voiture
APRÈS
Couper le gaz et l'électricité
Ne pas toucher aux fils électriques tombés à terre
Évacuer les bâtiments et ne pas y retourner
Ne pas prendre l'ascenseur
Écouter la radio
Respecter les consignes des autorités

Feux



AVANT

Assurer votre protection, en protégeant votre maison et votre terrain
Débroussailler votre terrain conformément à la réglementation
Protéger la forêt en permettant de limiter le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre propriété